

**Avis de convocation / avis de réunion**

---

**PIERRE AVENIR 2**

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 99 271 260 €  
Siège social : 167, quai de la Bataille de Stalingrad – 92867 Issy-les-Moulineaux cedex  
520 008 442 R.C.S. NANTERRE

**AVIS DE CONVOCATION**

Les associés de la SCPI PIERRE AVENIR 2 sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra dans les locaux de BNP PARIBAS REAL ESTATE, au 167, quai de la Bataille de Stalingrad – 92130 Issy-les-Moulineaux, le mercredi 12 juin 2019 à 14 heures 30, en vue de statuer sur l'ordre du jour et les résolutions ci-après :

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE****I. – Ordre du jour**

- Approbation des comptes annuels sur la base des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes au 31 décembre 2018,
- Quitus à la société de gestion,
- Approbation du rapport du conseil de surveillance,
- Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées et de celles-ci,
- Affectation du résultat,
- Approbation de la valeur comptable et constatation de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution de la société au 31 décembre 2018,
- Constatation du montant de la prime d'assurance couvrant la responsabilité des membres du conseil de surveillance,
- Fixation des jetons de présence,
- Constatation du montant des frais de déplacement,
- Acceptation de la candidature de l'expert externe en évaluation,
- Nomination de trois membres du conseil de surveillance,
- Pouvoirs pour formalités.

**II. – Texte des résolutions.****PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve les comptes clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui sont présentés

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne quitus de sa gestion à la société de gestion pour l'exercice 2018.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil de surveillance, approuve ce rapport et donne quitus au conseil de surveillance.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil de surveillance et du rapport spécial du commissaire aux comptes en application de l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier, approuve chacune des conventions qui y sont visées.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice 2018	2 225 671,36 €
Majoré du report à nouveau	746 784,07 €

---

Résultat distribuable	<b>2 972 455,43 €</b>
Affecté comme suit :	
Dividende total au titre de l'exercice 2018 (Entièrement distribué sous forme de 4 acomptes)	<b>2 193 840,00 €</b>
Nouveau report à nouveau	<b>778 615,43 €</b>

En conséquence, le dividende par part de pleine jouissance pour l'exercice 2018 s'élève à 20 euros.

Il est rappelé ci-après les acomptes sur dividendes distribués selon les dates de jouissance des parts :

Jouissance	1 <sup>er</sup> trim 2018	2 <sup>ème</sup> trim 2018	3 <sup>ème</sup> trim 2018	4 <sup>ème</sup> trim 2018
Pour un trimestre entier	5 €	5 €	5 €	5 €

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, approuve la valeur comptable de la société arrêtée au 31 décembre 2018 :

- valeur comptable 100 049 875,43 € soit 912,10 € par part

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, prend acte de la valeur de réalisation de la société arrêtée au 31 décembre 2018 :

- valeur de réalisation 88 854 736,89 € soit 810,04 € par part

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, prend acte de la valeur de reconstitution de la société arrêtée au 31 décembre 2018 :

- valeur de reconstitution 104 941 457,82 € soit 956,69 € par part

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte que la prime d'assurances couvrant la responsabilité civile des membres du conseil de surveillance de la SCPI dans l'exercice de leur mandat es qualités, à la charge de la SCPI, s'est élevée à 857,51 € pour l'année 2018.

### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil de surveillance à 15 000 € par exercice. Cette décision restera valable jusqu'à nouvelle décision prise par l'assemblée générale.

### **ONZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte du montant versé aux membres du conseil de surveillance au titre de leurs frais de déplacement sur justificatifs. Ce montant s'élève à 2 836,66 € pour l'année 2018.

### **DOUZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale accepte la candidature de l'expert externe en évaluation JONES LANG LASALLE qui lui a été présentée par la société de gestion. Il entrera en fonction le 1er janvier 2020 et son mandat prendra fin le 31 décembre 2024.

Résolution relative à la nomination des membres du Conseil de Surveillance :

Il y a cette année six candidatures pour trois postes à pourvoir ou à renouveler. L'associé doit faire un choix de telle sorte qu'il ne vote que pour un nombre de candidats au maximum égal à celui du nombre de postes à pourvoir.

**TREIZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale nomme ou renouvelle au poste de membre du Conseil de Surveillance les trois candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrage exprimés par les associés présents ou ayant voté par correspondance parmi la liste des candidats ci-dessous.

- Monsieur Daniel BALMISSE,
- Monsieur Christophe DUBOIS,
- Monsieur Alain SENANEDSCH,
- Monsieur Jean-Yves DAVID
- Madame Marie-José DUTEURTRE ROMEDER,
- Monsieur Christian LEFEVRE.

Ces trois candidats sont élus pour une durée maximum de trois années. Leurs mandats prendront fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2021.

**QUATORZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ces délibérations pour l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE****PIERRE AVENIR 2****12<sup>ème</sup> résolution - 3 postes à pourvoir – 6 candidats**

Nom – Prénom	Activité professionnelle au cours des cinq dernières années	Age (**)	Nombre de parts
BALMISSE Daniel (*)	Chief Operating Officer d'une société de capital investissement. Professeur vacataire à HEC et Polytechnique.	55	180
DUBOIS Christophe (*)	Directeur de division, société d'ingénierie. Directeur régional, société d'ingénierie.	41	75
SENANEDSCH Alain (*)	Directeur d'un groupe international de formation. Consultant international en management. Présidents et membres de plusieurs Conseils de surveillance de SCPI. Vice-Président sortant de Pierre Avenir 2.	69	158
DAVID Jean-Yves	Investisseur privé. Membre de conseil de surveillance de plusieurs SCPI.	62	20
DUTEURTRE Marie-José	Professeur de mathématiques en retraite. Membre de divers Conseil de surveillance de SCPI résidentielles.	65	10
LEFEVRE Christian	Responsable de centre de Banque Privée (gestion de patrimoine). Ingénieur financier cardif assurances. Investisseur et bailleur privé. Membre de divers conseils de surveillance.	68	38

(\*) Membre du Conseil de Surveillance de PIERRE AVENIR 2 dont le mandat vient à échéance à l'assemblée générale et qui sollicite son renouvellement

(\*\*) À la date de l'Assemblée

Pour avis :  
La société de gestion  
BNP Paribas REIM FRANCE